

505

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 505 21 juin 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rodolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

La recherche et les bureaucrates

Le débat sur la recherche n'a pas eu lieu. Quelques coups de griffes et le Conseil national a voté sans opposition les 610 millions demandés pour le Fonds national de la Recherche scientifique (FNRS). Surprenante conclusion après les menaces d'économie proférées un peu partout à la suite du rejet du paquet fiscal.

L'écoute de la tribune parlementaire, de la radio et de la télévision, peut fournir un début d'explication. Dans notre société la recherche est un mot mythique du vocabulaire. Sauf à passer pour un cul-terreux, on ne peut y être opposé. La recherche ne participe-t-elle pas en effet de cette idéologie du progrès, qui survit encore dans les partis politiques, dans tous les partis, puisque nous n'avons même à droite que des réactionnaires frileux ? En outre, opposée au manque de matières premières, la recherche vient appuyer le savoir faire helvétique dans le discours qui exalte les vertus nationales.

Ainsi reconnue idéologiquement, la recherche s'avance masquée. Car c'est en toute méconnaissance de cause, sauf d'honorables exceptions, que les députés et magistrats parlent de la recherche. Le langage politique patine, lorsqu'il s'agit de saisir une réalité que les chercheurs eux-mêmes ont de la peine à décrire sur le plan théorique. Il y a des recherches. Mais qu'est-ce que la Recherche ? Ce qui n'empêche pas les parlementaires d'en disserter, de vouloir en définir la politique et, au nom de celle-ci, d'accorder des crédits ou de menacer de les couper.

Le Conseil national a donc beaucoup parlé de la nécessité de faire des choix dans les projets de recherche. Sur ce point, le radical Otto Fischer a été si bien entendu qu'il a pu retirer sa proposition de diminution des crédits. D'autres ont souligné la nécessaire indépendance du chercheur — libéralisme culturel oblige — ; une indépendance d'ailleurs elle aussi mythique,

tant ont changé depuis le 19^e siècle et les conditions financières et sociales des chercheurs, et les conditions de production des connaissances nouvelles.

Au centre de ce débat les programmes nationaux. Ils ont été créés pour "servir à l'exécution des recherches que requiert l'accomplissement de tâches d'intérêt national". En d'autres termes une recherche orientée, dont les thèmes et la problématique ne sont pas définis en premier lieu par les chercheurs qui y travailleront. A ces programmes — donc engagés ou définis à ce jour — le Fonds national doit consacrer 12% de la subvention fédérale, soit 72 millions de francs pour la période qui vient de s'écouler (1).

Pourquoi ces programmes mis sur pied à partir de 1976 ? La réponse n'est pas simple ; en tout cas une volonté de contrôle sur une partie des dépenses de recherche qui croissent rapidement — 2 millions en 1952 pour le FNRS, 660 millions en 1976 — alors que les ressources de la Confédération ne suivent pas. Et puis également les besoins propres de l'administration qui cherche à se procurer des résultats scientifiques, une sorte d'aide à la décision et à la planification.

Le débat politique a tourné court pour l'instant à propos de la subvention au FNRS pour la période 1980-1983. Mais à l'intérieur du monde des chercheurs des Universités et de l'administration fédérale, il va se poursuivre certainement, d'autant que le mandat de l'actuel président du Conseil national de la recherche, le libéral genevois Olivier Reverdin, arrive à échéance le 31 décembre 1980.

Les programmes nationaux méritent-ils le bruit que l'on fait autour d'eux ? Pour apprécier leur portée politique, il faut tout d'abord rappeler que l'ensemble de la recherche fondamentale et appliquée mesurée en francs est assumée en Suisse pour 80% par l'industrie privée, notamment la chimie. Le reste est l'affaire de la Confédération (ainsi Fonds national

SUITE ET FIN AU VERSO

La recherche et les bureaucrates

et administration) et des cantons (Universités pour l'essentiel).

Le 12% de la subvention du FNRS consacré aux programmes nationaux ne représente en fin de compte que le 3% des dépenses de recherche de la seule Confédération. Ce n'est pas avec un tel pourcentage que l'on peut orienter ou mettre en danger, selon l'optique choisie, la liberté de la recherche, on en conviendra. Tout au plus peut-on introduire, ici et là, dans les tâches du FNRS, une certaine convergence dans la stimulation de projets de recherche.

Le contrôle des projets par un groupe d'experts apparaît également plus étroit que dans les divisions traditionnelles du Fonds, bien que l'appel aux experts étrangers, si nécessaire dans un petit pays où tout le monde se connaît, reste encore timide.

Aucun "programme national" n'est encore arrivé totalement à la fin du travail de recherche. Il n'est donc pas possible de porter un jugement sur la façon dont les résultats seront transmis et utilisés en dehors du monde universitaire. Mais au stade actuel de l'expérience, on peut se poser au moins trois questions ou exprimer trois doutes.

Les programmes nationaux ne sont apparem-

ment également de la peine à introduire une véritable approche pluridisciplinaire, particulièrement dans les domaines relevant des sciences sociales.

Enfin, on ne sait toujours pas quelle suite pourra être donnée aux projets, une fois leur financement épuisé, ni quelle survie sera accordée aux chercheurs formés, leur mandat terminé. L'ordonnance du 31 mars 1976 avait pourtant prévu dans les buts des programmes nationaux la constitution du potentiel de recherche nécessaire. Un retour dans les Universités et Instituts, y compris de l'administration est-il possible? La réponse paraît douteuse en période de difficultés financières et alors que les hautes écoles opposent tant de résistance au développement de la pluridisciplinarité.

Du moins les programmes nationaux ont-ils le mérite de poser en termes concrets le problème de l'élaboration d'une politique de recherche définie par rapport aux besoins de la collectivité.

Actuellement la mise sur pied d'un programme national suit un chemin compliqué. Qui va du Département fédéral de l'Intérieur et/ou de l'Office de la science et de la recherche et du Conseil suisse de la Science au Fonds national, puis au Conseil fédéral qui désigne les programmes de recherche et approuve les plans d'exécution, le parlement n'intervenant que très indirectement, notamment lors de l'adoption de la subvention globale au Fonds national.

Le cadre des programmes, les plans d'exécution sont donc préparés pour l'exécutif politique, qui n'a pas les moyens d'entrer dans le détail, par deux bureaucraties, celle de la Confédération et celle du FNRS. Que cette dernière soit constituée pour une part d'experts provenant des Universités et des instituts ne change presque rien à l'affaire. A aucun moment n'intervient dans le processus une volonté politique, au sens démocratique du terme. Les programmes nationaux sont le résultat de la collaboration ou des affrontements entre deux groupes qui, ni l'un ni l'autre, ne sauraient prétendre représenter soit la société globale, soit le mon-

de intellectuel, culturel et scientifique suisse. Y a-t-il une autre procédure de décision et d'exécution?

La réponse n'est pas simple et passe peut-être par une amélioration des voies et moyens actuels. Car ce qui manque aujourd'hui assurément, c'est d'un côté une meilleure association des chercheurs intéressés à l'élaboration du projet; et de l'autre, lorsqu'il s'agit de choisir entre les programmes nationaux, une vision plus globale de la société suisse et de ses pro-

1. La Suisse dépense fr. 470.— par habitant pour la recherche, un record mondial.

2. Une caractéristique principale: 80% des dépenses consacrées à la recherche incombent au secteur privé; dans les pays industrialisés, cette proportion approche les 50%.

3. 80% des dépenses de recherche dans les branches de la chimie et de l'industrie des machines sont pris en charge par quelques entreprises importantes de ces secteurs; ce qui signifie que 60% des dépenses de recherche en Suisse sont effectuées par moins de dix multinationales.

blèmes d'avenir, qui relève d'études prévisionnelles encore peu élaborées et toujours suspectes.

Le "Message" du Conseil fédéral concernant l'encouragement à la recherche scientifique durant la période de 1980 à 1983 esquisse trois programmes nationaux de recherche pour les années à venir: la prévention des infirmités congénitales, le pluralisme culturel et les problèmes de communication en Suisse, la conservation des biens culturels et de l'archéologie.

Ce choix est scientifique, mais aussi profondément politique. Si le Parlement est incompetent sur le premier plan, il ne l'est pas pour le second. Sa participation à la décision élargirait le débat politique, comme la consultation des chercheurs permettrait d'approfondir la réflexion scientifique.

Sources du financement de la recherche en Suisse (1976: 3,7 milliards de francs):

Secteur public: Confédération (6%) et cantons (14%).

Secteur privé: chimie (44%), industrie des machines (32%) et "autres" (4%).

ment pas parvenus à sortir la recherche des institutions consacrées, en premier lieu les Universités, pour susciter des collaborations nouvelles.

Cela est encore insuffisant; la société, comme les chercheurs, est une abstraction commode; des groupes sociaux bien déterminés et des chercheurs choisis par eux devraient pouvoir faire valoir leurs besoins propres. Nous pensons, c'est un exemple récent, à l'enquête du Mouvement populaire des familles sur les conditions de vie des salariés, au sujet de laquelle les "officiels" de la recherche n'ont guère montré d'intérêt.

(1) Pour plus de détails, on peut se rapporter aux précisions parues dans le rapport annuel (1978) du Fonds national suisse de la recherche scientifique qui vient de sortir de presse (adresse utile: FNRS, c.p. 2338, 3001 Berne).

PÉTROLE

Les superstitions de M. Chevallaz

Critiquant le deuxième rapport des Trois Sages, M. Chevallaz avouait en janvier dernier: "j'aurais tendance à leur préférer les horoscopes, dont les prévisions me paraissent souvent plus exactes".

Dimanche dernier, lors d'une émission-tv qui l'opposait en direct aux questions d'une centaine de militants des partis lausannois, ce même M. Chevallaz a dit par deux fois: "touchons du pétrole", comme pour exorciser la pénurie d'or noir.

M. Chevallaz serait-il superstitieux? Ou bien le Conseil fédéral lui-même, collégialement lié dans la perplexité comme dans la décision, se sentirait-il à ce point impuissant face aux compagnies pétrolières qu'il s'en remettrait au hasard?

De toute évidence, le Conseil fédéral ne fait rien. Ou ne veut rien faire. Ou bien ne sait pas quoi faire (cf. DP 491 où nous posions des questions, toujours restées sans réponse jusqu'ici). Et ne veut en tout cas pas que cela se sache. Mieux passer pour un exécutif faible

et indécis que pour un gouvernement interventionniste. Mieux tenir les populations dans l'ignorance qu'importuner les compagnies pétrolières. Mieux durer et voir venir qu'insécuriser les automobilistes à la veille des vacances. Et voilà pourquoi votre autorité collégiale est muette.

Avant de s'enfermer dans ce lourd silence, le Conseil fédéral a clairement dit qu'il n'y aurait pas de surveillance des prix des produits pétroliers; qu'il n'y aurait jamais de société nationale pour l'importation directe; et qu'il fallait laisser jouer la concurrence (drôle de jeu décidément).

Pour les compagnies pétrolières, le message était clair: allez et enrichissez-vous, sur le marché libre de Rotterdam et d'ailleurs, achetez tant que vous pourrez et retenez vos stocks, augmentez vos prix et renchérissez l'énergie jusqu'à ce que tous ces citoyens irresponsables comprennent enfin la nécessité d'en réduire la consommation.

Dès lors, elles seraient bien bêtes de se gêner, nos chères pétrolières.

Et elles font feu de tout argument. Les événements d'Iran (à peine 15% de notre approvisionnement) et les achats américains sur le marché de Rotterdam (tous récents) ont provoqué des augmentations dont M. Prix aurait admis sans autre la répercussion sur les consommateurs.

La lecture du rapport final de M. Prix, déposé ces jours derniers, ne vient pas contredire cette affirmation. Mais il est bien connu que la surveillance des prix de l'essence et des huiles de chauffage ne compte pas au nombre des réussites de M. Schlumpf, que rien ne prédisposait à faire mieux en ce domaine comme en d'autres que son prédécesseur Leo Schürmann (voir DP No 477: M. Prix-sortie côté citernes).

Et pendant ce temps donc, le Conseil fédéral se tait: sur la situation de notre approvisionnement de peur de provoquer des réactions de panique ou d'accaparement, sur les mesures

envisagées pour éviter toute spéculation (et actuellement encore?), sur les stocks afin de ne dévoiler aucun secret de défense nationale économique, et même sur nos sources d'approvisionnement, sans doute parce que la vérité ne ferait pas plaisir à tout le monde.

En effet, l'an dernier, la moitié environ des huiles de chauffage importées en Suisse venaient, directement ou par l'Italie, de l'Union soviétique, laquelle a couvert ainsi un quart de nos besoins en énergie.

Les Arabes au volant et les Russes au brûleur. Deux dépendances valent mieux qu'une, surtout quand elles sont aussi différentes. Comme dit M. Chevallaz: touchons du pétrole!

SÉCURITÉ

Du Nader dans l'aile

Les compagnies aériennes ont copieusement invectivé l'Administration fédérale américaine de l'Aviation qui, après plusieurs interdictions temporaires, a finalement cloué au sol pendant une bonne dizaine de jours les quelque 284 DC-10 immatriculés dans le monde entier, — dont 9 aux couleurs de Swissair.

Dans l'affaire on a un peu oublié que ces mesures ont été prises non seulement en raison des inquiétantes découvertes faites sur les appareils en révision (fatigue du métal), mais aussi sur l'insistante pression d'une organisation de défense des "consommateurs de vols", des passagers aériens, l'ACAP (Aviation Consumer Action Project); l'ACAP, qui est l'une des nombreuses associations inspirées par Ralph Nader, s'est notamment signalée pour avoir obtenu la publication de dossiers secrets de l'IATA, l'amélioration de certains dispositifs de sécurité, la participation à certaines enquêtes consécutives à des accidents d'avion, etc. etc.

Fondée en 1971, l'ACAP compte environ 50 000 adhérents aux USA, soit à peine davantage que la FRC en Suisse romande...

Régime pénitentiaire : la loi de la majorité

Tout a été dit depuis des mois et des mois. Champ-Dollon tue.

Le 23 septembre 1977, quelques mois seulement après l'inauguration des nouveaux bâtiments, José P. mourrait après une semaine de coma, des suites d'une absorption massive de médicaments. Ne pouvant accepter la sentence du tribunal qui l'avait frappé, il avait, dans sa cellule, constitué rapidement une provision de tranquillisants suffisante pour se suicider.

Emotion dans les sphères officielles directement concernées. Un choc, bien sûr, mais aussi une volée de questions gênantes. Et un constat: la prison-modèle, celle qu'on avait bâtie à la campagne, comme pour la soustraire à la vue de la communauté urbaine, celle dans laquelle on avait englouti des millions — le prix à payer, selon les spécialistes, pour couper sûrement les ponts entre un monde (carcéral) et l'autre — cette prison-modèle n'était pas encore de tout repos.

Evanoui le soulagement qui avait marqué la mise en service des installations ultra-modernes. Et les nouveaux problèmes posés étaient de loin plus délicats que ceux qui avaient agité la vétuste prison de St. Antoine, sise au milieu de la ville, et qui avaient donné lieu, en octobre 1975, à la première manifestation conjointe de prisonniers et du Groupe Action Prison, nouvellement créé à l'époque (grève sur le tas des détenus, pour l'amélioration de l'hygiène, pour la création d'ateliers, pour des douches en quantité suffisante, pour l'autorisation de la presse quotidienne). On nommait donc "à chaud" une commission d'enquête! Déjà... Des tentatives de suicide sans nombre, des suicides, ont suivi celui de José P. Après chaque drame porté à la connaissance du public, tout a été dit et redit, dans la litanie des prises de position, des communiqués, des débats. Mais, à chaque fois aussi, couvrant toutes les propositions de réformes, toutes les professions de

foi dans les effets bénéfiques d'une "libéralisation" du régime pénitentiaire, toutes les évaluations de projets pour une prison plus "humaine", la voix de la grande majorité, pour qui la clef de la sécurité est dans le châtiement sans faiblesse des coupables, pour qui "grosso modo" "la prison n'est pas un hôtel", pour qui il serait choquant qu'on ait des "égards" pour des criminels qui paient leurs crimes. Il faut le dire, ce climat excuse, voire même justifie "a priori" toutes les inerties officielles, tous les retards dans les "enquêtes", toutes les tergiversations.

D'avantage même, ce climat ambigu père sur la gestion quotidienne de Champ-Dollon, influence le style de la direction, dénature les buts du règlement interne, fausse la mission des géôliers (lisez pourtant le fameux "Manuel du Gardien": "le géôlier sera particulièrement attentif à l'égard du détenu préventif") peu préparés à une tâche dont les contours sont flous, ou alors uniquement centrés sur les canons de la sécurité.

D'où une utilisation bâtarde de cet instrument ultrasophistiqué dont l'usage n'a été marqué pendant deux ans que par des surenchères-toujours plus étanche, toujours plus sûr, toujours plus contrôlé —, à l'exclusion d'autres aménagements susceptibles de le rendre plus adapté à sa mission première, touchant à la vie, faut-il le répéter, de "présupposé-innocents". Dans ces conditions, on doit attendre au moins de l'organisation politique, judiciaire et pénitentiaire qu'elle retrouve le vrai sens de la détention préventive, ramenée dès lors à une utilisation minimum de façon à ce que Champ-Dollon retrouve sa mission primitive et y soit consacrée exclusivement.

Nul doute en effet que ces hauts murs flamboyant neuf et ces perfectionnement techniques impressionnants aient encore davantage infléchi l'usage de la détention préventive vers des abus dont les plus nets sont bien connus: la détention préventive, moyen de faire pression sur le prévenu, voire obtenir des aveux dont l'importance, note Christian N. Robert dans son enquête suisse romande (1), est "quasi-

mystique" en Suisse; la préventive, sanction avant la lettre ou paravent commode pour certaines lenteurs de l'instruction. Le tout aboutissant sous des prétextes légaux, bien sûr, à allonger plus que de mesure le séjour en prison (2), provoquant notamment l'utilisation immodérée de ces "camisoles chimiques" dont les effets peuvent se marquer longtemps encore après le retour à la liberté.

1) "La détention préventive en Suisse romande, notamment à Genève". Ed. Georg. Genève 1912.

2) Le système suédois, qui semble une parade efficace: une commission est chargée de fixer le délai dans lequel l'enquête doit être menée, après avoir pris connaissance du dossier et entendu le juge informateur. Système bénéfique à deux points de vue: il oblige les autorités à mener l'enquête dans un délai convenable et le prévenu n'est pas laissé dans l'ignorance de son sort. Pour mémoire, la Suède est l'un des pays européens où le taux de détenus en préventive est le plus bas. Voir pour toutes ces précisions et appréciations la remarquable somme publiée en 1975 par Geneviève Zirilli: "Problèmes relatifs à la détention préventive" (Imprimerie Ganguin et Lanbscher).

ANNEXE A

La préventive et le juge

Le doute n'est pas permis: la détention préventive, par ailleurs entrave à la suppression du régime des courtes peines et au bon fonctionnement de l'institution du sursis, pèse sur la sentence finale. Aux Etats-Unis et au Canada, "où la mise en liberté de dépend pas de la gravité de l'acte délictueux, mais de la possibilité pour l'accusé de verser une caution", des études statistiques ont montré que la détention préventive marquait de façon déterminante la sentence finale. Quelques chiffres: après enquête on a constaté par exemple aux USA, que 64% des accusés détenus préventivement étaient condamnés contre 17% des accusés laissés en liberté. Et ce sans parler de l'influence sur la sévérité de la peine, plus manifeste encore!

En Suisse romande, selon Christian N. Robert, mêmes conclusions: "Les condamnés qui ont été détenus préventivement ont statistique-

ment bien moins de chance d'obtenir le sursis que ceux qui n'ont pas été détenus".

Et une note supplémentaire qui a son importance également (voir "Problèmes relatifs à la détention préventive", p. 109): "Un élément entre en ligne de compte lors de l'évaluation de peine, ce sont les efforts de réhabilitation entrepris par l'accusé entre l'ouverture de l'enquête et le jugement; il est bien évident qu'un tribunal aura tendance à accorder le sursis si l'employeur, la famille ou les amis des condamnés viennent témoigner de sa tentative de redressement; or une telle possibilité n'est pas offerte à l'accusé en détention préventive".

ANNEXE B

La Constitution et le détenu

Le régime de la détention préventive est d'une manière générale de la compétence des cantons. On jugera plus précisément de leur pouvoir en rappelant certaines appréciations du Tribunal fédéral en la matière (cf. thèse citée sur "les problèmes relatifs à la détention préventive"). En substance, le Tribunal fédéral a donc jugé que "les dispositions suivantes n'étaient pas contraires au droit constitutionnel":

1. l'interdiction de disposer dans sa cellule, à défaut d'une autorisation spéciale, d'objets autres que les habits, du linge de corps et des articles de toilettes;
2. l'extinction des lumières à une heure précise;
3. l'autorisation de ne suivre un régime diététique ou des soins que sur ordonnance du médecin de l'établissement;
4. la limitation de la quantité de nourriture provenant de l'extérieur;
5. la limitation du nombre et de la durée des promenades (si on faisait du droit à la promenade un droit constitutionnel, cela poserait de grosses difficultés dans certains cantons, car il existe des prisons où la promenade est impossible pour des raisons de sécurité);
6. le fait de n'ouvrir la bibliothèque aux pri-

sonniers qu'un jour par semaine (cette restriction se justifie car le prisonnier peut, ce jour-là, emprunter autant de livres qu'il le désire);

7. l'interdiction de disposer d'appareils radio, télévision, tourne-disques ou enregistreurs dans sa cellule (un programme de radio, choisi par l'autorité pénitentiaire, est cependant diffusé);
8. la limitation du nombre de visites et de leur durée, le minimum étant une visite d'un quart d'heure par semaine;

9. l'isolement du prévenu;

10. l'exigence d'une autorisation du juge pour l'obtention de livres de travail et de journaux. De son côté, le Conseil de l'Europe a posé en 1968 les principes suivants en matière de détention préventive:

1. le prévenu jouit d'une présomption d'innocence;
2. il ne doit pas être soumis à des restrictions, sauf celles qui sont imposées par la procédure pénale ou la sécurité de la société;
3. aucun prévenu ne doit être mis contre son gré en contact avec des condamnés;
4. la séparation entre mineurs et adultes et la séparation entre sexes doivent être strictes;
5. le prévenu doit être logé en cellule individuelle;
6. la nourriture doit être bonne et suffisante;
7. le prévenu porte des habits civils;
8. la possibilité doit lui être donnée de travailler contre rémunération; cependant il ne peut y être obligé;
9. les contacts entre le prévenu et son avocat doivent être facilités;
10. le juge et l'administration doivent s'occuper des loisirs des détenus.

ANNEXE C

Une pétition romande

Rappelez-vous! La détention préventive avait déjà fait l'objet d'un mini-débat public en 1977, à l'occasion du lancement d'une pétition romande par les Groupes Action Prison de La Chaux-de-Fonds, Genève et Neuchâtel, qui demandaient que sa durée soit ramenée à six mois au maximum. Le texte en question pré-

conisait également l'adoption d'un règlement uniformisé des prisons préventives, garantissant notamment le courrier illimité et la levée de la censure (en l'absence d'un danger de collusion), deux heures de visite par semaine avec choix des heures, le droit, pour les prévenus, de recevoir les conjoint(e) ou ami(e)s dans l'intimité en l'absence de tout gardien, des conditions d'hygiène décentes (douches journalières, promenade quotidienne d'au moins une heure, aération et personnel suffisant, etc.), un salaire-horaire pour tout travail effectué et le libre choix des occupations personnelles, le droit de faire appel à un médecin de son choix, la suppression du cachot et de toute forme de sévices, le droit pour les prévenus de se rendre visite entre eux, en l'absence de danger de collusion (locaux communautaires).

Une partie de ces revendications se retrouvait dans la dernière pétition adressée à la direction de Champ-Dollon. Le contentieux, dans ses grandes lignes:

— Les détenus demandent l'organisation d'une entrevue, deux fois par mois, entre un représentant par "quartier" et la direction afin de discuter des litiges et des problèmes pendants, la possibilité de rester dans les couloirs des "quartiers" respectifs tous les jours jusqu'à 22 heures dès la fin du repas du soir et l'ouverture de salles communes; là, la direction fonde son refus d'entrer en matière sur la position négative publiée sur ces sujets par le Conseil d'Etat genevois à fin 78.

— La direction de Champ-Dollon accepte en revanche, semble-t-il, des aménagements dans le système des douches (après le sport, avant les repas), dans l'organisation des sports (ouverture d'une salle de gymnastique) et des "loisirs" (cinéma) et dans celle des cultes dominicaux (un par confession).

— Pas d'amélioration du régime des promenades (la pétition demande une heure de promenade supplémentaire pour les détenus sans travail en semaine, et pour tous, les week-end): la direction se retranche là derrière les minimas de la Convention européenne des droits de l'homme.

Géant du nucléaire malgré lui

La semaine dernière, en même temps que le public et comme lui par la presse, les cadres et chers collaborateurs des firmes concernées ont appris qu'Alusuisse avait vendu à l'UBS sa participation au capital de Motor-Columbus pour que cette dernière puisse acquérir les 40% qui lui manquaient pour que sa propre filiale Mobag lui appartienne tout entière.

A ce propos, quelques rappels et citations.

— En 1974, Alusuisse prend une participation de 38,5% au capital de la société d'engineering électrique Motor-Columbus, laquelle venait d'acquérir 60% du capital de l'entreprise générale Mobag; la gestion des départements "ingénierie" et "immeubles" d'Alusuisse est confiée à Motor-Columbus, qui reçoit l'année suivante la gestion de tout le secteur énergie du groupe Alusuisse-Lonza-Motor-Columbus-ATEL, soit un sixième de la production suisse d'électricité.

— En juin 1978, dans "L'UBS informe" No 11, M. Tobler, directeur général de ladite banque, explique qu'elle prend "une participation de quelque importance" seulement pour

— "faire obstacle à une prise d'influence indésirable sur une entreprise

— assurer à long terme la survie d'institutions à but non lucratif

— empêcher l'effondrement d'une entreprise."

— En septembre 1978, dans son "guide des actions suisses 1978", l'UBS apprécie comme suit les perspectives pour Motor-Columbus: "Les pronostics sur l'évolution des affaires de M.-C. demeurent réservés. Les participations dans des entreprises d'électricité continueront à représenter l'essentiel de l'activité du groupe, même si la construction de centrales nucléaires soulève certains problèmes (sic). Par ailleurs, la capacité bénéficiaire ne manquera pas d'être comprimée par le marasme observé dans la construction. Bien que les perspectives se soient légèrement améliorées en fonction de la

diminution du nombre des logements inoccupés et que les opérations de Mobag à l'étranger aient passé le seuil de rentabilité (c'était compter sans l'ayatollah), ce secteur restera déficitaire pour l'instant (...). En revanche, l'étroite collaboration existant avec Alusuisse ouvre à Motor-Columbus de bonnes perspectives d'expansion, surtout dans l'ingénierie".

— En juin 1979, on apprend le rachat que l'on sait qui met fin à "l'étroite collaboration" précitée, du moins sur le plan financier. Sur le plan personnel, l'UBS et Motor-Columbus avaient déjà deux administrateurs communs, dont Arthur Wiederkehr, vice-président d'Alusuisse; les deux maisons ont aussi chacune leur Schmidheiny (respectivement Stephan et Max); quant à M. Nello Celio, vice-président d'Alusuisse et de Motor-Columbus, il fait son entrée dans le giron UBS, — moins compromettant que celui du Crédit suisse?

— Après avoir plongé à son plus bas niveau de l'année (540) lors de l'annonce du rachat, le cours de l'action Motor-Columbus a presque aussi bien clôturé la semaine qu'elle l'avait commencée (590 contre 595).

Tout est bien.

COMMERCE DES ARMES

Les blindés sous le feu

La "bombinette" du divisionnaire fait des vagues. L'agitation est à son comble dans les chaumières du Département militaire fédéral. Et pourtant, l'affaire n'est pas nouvelle. Nous signalions déjà au moment du choix du char suisse 68, en piteuse posture actuellement, mais déjà fort critiqué à l'époque qu'on avait affaire à une farouche lutte d'intérêts. Cette lutte se poursuit pour un marché qui n'est pas négligeable.

— Au moment de prendre sa retraite, le chef d'armes des troupes mécanisées Thiébaud, avait accumulé dans son dossier de lourdes accusations contre le char 68. Mais voilà: le

Groupement de l'armement du DMF est non seulement le maître de l'oeuvre de cet engin, mais aussi l'organe officiel qui expertise les différents modèles offerts sur le marché; d'autre part ce n'est un secret pour personne que les commissions techniques qui conseillent le DMF sont truffées d'industriels eux-mêmes intéressés à la fabrication du "char suisse"; ajoutez à ce cocktail la FTMH qui défend des places de travail... et vous obtenez une coalition suffisante pour faire la loi. Un self-service, en quelque sorte!

A quand des expertises effectuées par les troupes utilisatrices? L'objectivité y gagnerait certainement.

Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Char suisse 68, Guépard ou Léopard, ce combat de tanks sans effusion de sang, quel que soit le vainqueur, signifie une conception de la Défense nationale qui n'apparaît guère, voilée qu'elle est par les disputés techniques. Nous y reviendrons.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Gymnasiens d'aujourd'hui

Baccalauréat 1979 — dissertation française.

Qu'auriez-vous choisi?

1. Chaque pas que j'ai fait a été comme quand, avec les yeux, on va d'une lettre à l'autre dans les livres; prises séparément, elles ne sont rien; on doit aller jusqu'au bout de la phrase: c'est du bout de ma route que le sens est venu.

Tiré du *Samuel Belet*, de Ramuz. Les gymnasiens avaient lu le roman et l'avaient sous la main.

2. Le plus simple dialogue entre deux personnes s'il est vrai, c'est-à-dire anxieux de compréhension réciproque, eh bien, ce rien est un fondement dans la solitude du monde.

Ceci d'Yves Bonnefoy, poète contemporain.

3. Un art ne meurt pas quand on le conteste, mais quand on lui répond: "Qu'importe?"

Jugement d'André Malraux.

4. On dit souvent que l'observation modifie la réalité observée. Elle modifie aussi celui qui observe.

Jugement de Jean Pouillon, collaborateur des *Temps Modernes*.

5. Souviens-t-en: tu ne comprendras rien à quoi tu n'aies d'abord profondément ressemblé.

Cela enfin de Gustave Roud.

* * *

A propos de gymnase, je lis dans ce merveilleux livre qu'André Guex, *Des mains, des moeurs, des hommes* (Editions Bertil Galland):

"C'est compromettre l'accès d'un adolescent à l'âge adulte que de le différer trop longtemps.

"Les gymnasiens peuvent aujourd'hui encore faire le bachot en deux ans. Dans ce laps de temps, ils nous ont pris ce que nous avions à leur donner. Ils n'ont plus besoin de nous. Il est temps qu'ils nous quittent. Nous pourrions sans doute expliquer de nouveaux auteurs, lire d'autres textes, poser de nouveaux problèmes, aborder de nouveaux thèmes... ou faire en trois ans ce que nous faisons en deux. Mais l'essentiel est dit. Notre philosophie de la vie, ils l'ont déchiffrée, notre tournure d'esprit, nos réactions devant une difficulté, nos angles d'attaque, ils les connaissent. Ce pas quoi nous pouvons agir sur un adolescent, nous l'avons donné. Il faut une belle confiance en soi et quelque suffisance pour croire qu'on peut nourrir, des mêmes nourritures, pendant des années, l'appétit d'un adolescent doué de dix-huit ans."

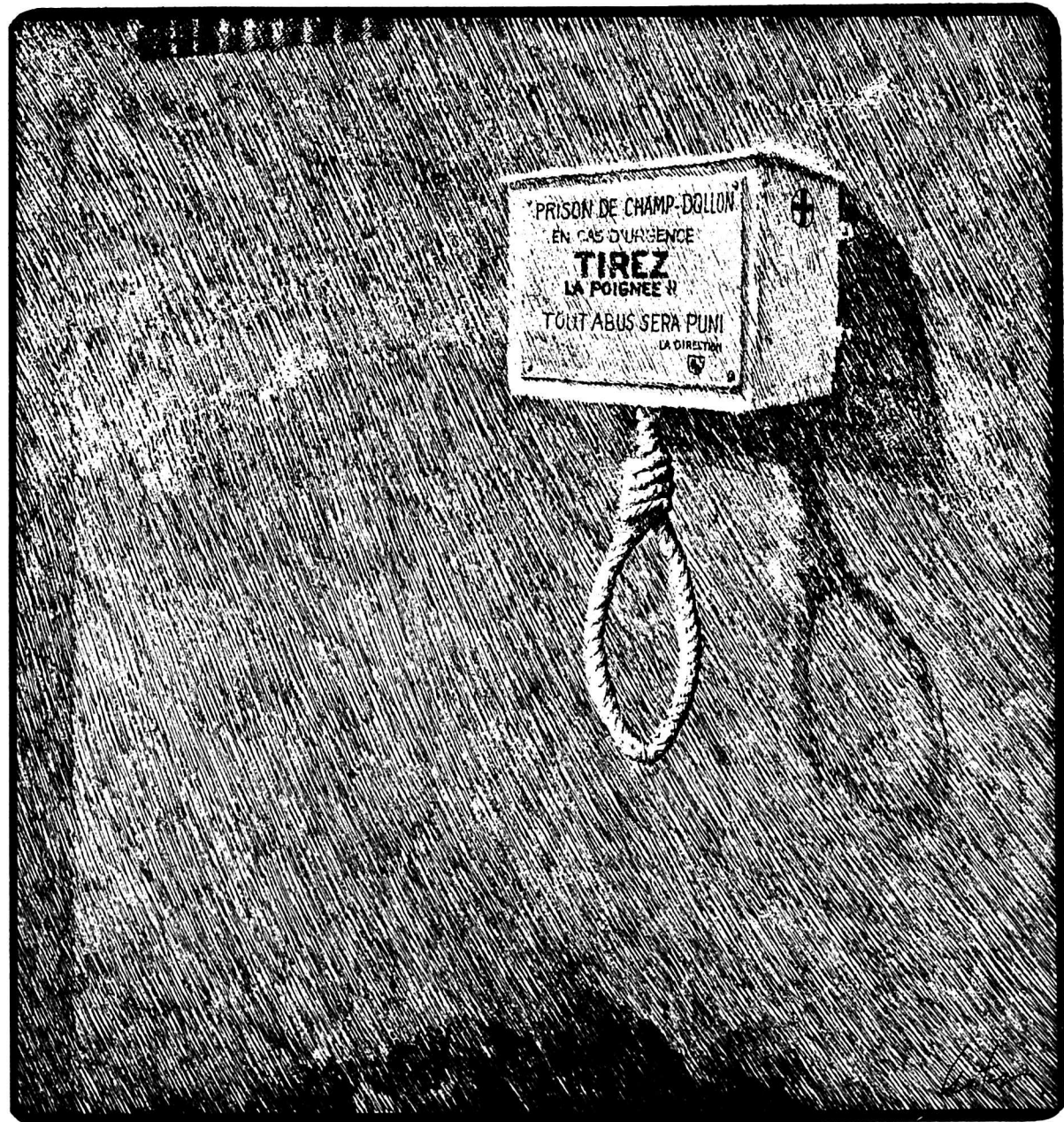
Et de conclure:

"Laissons courir les chevaux qui ont du sang et revenir les chevaux de retour qui nous réentendront avec fruit pendant un an et feront leur Gymnase en trois ans."

Tiré du chapitre intitulé: *Prolonger le Gymnase?* et dû à la plume d'un des plus grands maîtres (tant pis pour sa modestie!) que le Gymnase ait connus ces quarante dernières années.

Mais lisez surtout les chapitres intitulés *Guérir* (*Les premiers pas de la chirurgie à cœur ouvert* ou encore *Silicose*): ils sont admirables.

J.C.



Le roi est nu

Des banquiers qui trébuchent, lorsque des témoignages trop précis viennent contredire leurs déclarations. Un ancien président de la Confédération, que l'on a connu superbe, amnésique et bien terne. De fermes assurances qui se fendillent. De fortes paroles dont l'écho se voile. Une des plus grandes banques du pays réduite, pour se défendre, à reconnaître des erreurs de gestion. Le héros de ce massacre bancaire? Non, ce n'est pas Jean Ziegler s'agitant au procès de Chiasso.

Plusieurs journaux locaux et nationaux tracent de l'ancien directeur de la succursale du Crédit suisse un portrait ambigu, presque flatteur. Un grand patron, visionnaire. Un autorité naturelle. Au service pourtant de la piraterie. Cette dernière précision a son importance. L'opinion publique attend de la justice qu'elle dési-

gne des coupables et des innocents. Elle pourrait donc avoir tendance à décharger Kuhrmeier en proportion des faiblesses de l'accusation, des défaillances de la partie plaignante, des sous-entendus de certains témoignages. Non! Le principal accusé de Chiasso apparemment n'est pas Robin des Bois. Mais sa culpabilité s'inscrit dans un ensemble de pratiques qui sont indissociables de la politique des banques en Suisse, de la place qu'elles occupent dans notre société, du pouvoir qu'elles détiennent dans l'économie de l'Etat.

Lors du procès Jeanmaire l'armée avait blanchi l'institution grâce à la lourde condamnation de l'accusé. La faute de ce dernier est restée, apparemment, une défaillance personnelle. Quelle que soit la peine qui attend l'ancien directeur de la succursale de Chiasso du Crédit suisse, il n'en ira pas cette fois de même. Le roi est nu, malgré tous les efforts de nos respectables banquiers. Le procès de Chiasso ne doit pas s'oublier. Il a valeur politique.

La culture dans la rue

Etonnante somme dans le dernier supplément "politique et culturel" de la "Basler Zeitung" (No 24, 16.6.79) consacrée à la ville de Bâle comme musée. Le but des auteurs de cette recension: attirer l'attention sur les "trésors" artistiques exposés dans les rues, dans les cours, dans les édifices ouverts au public de la cité rhénane. Témoignages des temps anciens ou plus récents, mais aussi signes d'une cohabitation possible entre le monde réputé élitaires de la création artistique et le plus grand nombre (à la clef, bien sûr, une enquête sur la façon dont sont utilisés les deniers publics affectés à l'"art"). Pour couronner le tout, une liste, sur trois pages compactes, des oeuvres exposées rue après rue, pour donner envie aux Bâlois de

découvrir d'autres itinéraires, d'autres chemins dans la ville.

Un travail de mise à jour qui tombe particulièrement bien au moment où de tous côtés sont publiés des avertissements angoissés au chapitre de la vie culturelle et de son développement. Voyez la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses qui, dans sa dernière assemblée générale, qui lance un appel en faveur de la "politique culturelle" de l'Etat (préambule: "L'Etat encourage le maintien du patrimoine culturel existant, soutient la création contemporaine et facilite l'accès de chacun à la vie culturelle"). Voyez aussi les milieux cinématographiques helvétiques qui viennent de se décider à lancer, à l'automne, une initiative pour la culture; là deux buts principaux: ancrer dans la Constitution le travail de la Confédération dans ce domaine et fixer la contribution étatique — un pourcent du budget, soit 165 millions, éventuellement amputés d'un quart au vu de la situation économique et fi-

nancière, au lieu par exemple des 70 millions dépensés l'année dernière — à l'activité culturelle.

Dans le même numéro de la "BZ", un résumé du catalogue publié par Roland et Janne Günter dans la revue d'architecture "Arch + " (No 43/44) et consacré aux mesures envisageables pour améliorer la qualité de l'habitat dans les villes.

— La revue publiée par la Commission fédérale pour les questions féminines, "F-Questions au féminin" s'était déjà, sous la plume de Lydia Trüb, attaquée aux problèmes soulevés par l'organisation du travail à temps partiel (Ttp). Ses conclusions: le Ttp a souvent les mêmes caractéristiques négatives que le travail spécifiquement féminin: monotone, non qualifié, n'offrant pas de chances d'avancement, par trop lié aux fluctuations du marché. D'où quatre revendications primordiales:

1. le Ttp doit être assujéti sans réserves aux conventions collectives;
2. le Ttp doit être accessible aux femmes aussi bien qu'aux hommes;
3. les patrons doivent offrir aussi du Ttp qualifié; et
4. les réductions du temps de travail avec pleine compensation du salaire doivent être applicables par analogie au Ttp.

La "Revue syndicale", organe mensuel de l'Union syndicale suisse (adresse utile: Monbijoustr. 61, 3007 Berne) y va, dans sa dernière livraison (mai, No 5/79) de quelques utiles contributions, internationales pour la plupart, sur le même thème: un syndicaliste allemand définit l'approche du travail temporaire par son organisation, un patron belge précise la position des chefs d'entreprise face à cette question, et la présidente de la Confédération internationale du travail temporaire situe les enjeux d'une manière générale; le tout agrémente de la publication du "code déontologique de la Fédération suisse des entreprises de travail temporaire".

— "Die Neue", le nouveau quotidien "de gauche", "indépendant" et "engagé" publié en Allemagne fédérale, a pris son essor. Son adresse: Oranienburgstr. 170, 1 Berlin 26.